

Publié le 30 juillet 2014.  
Dernière modification : 17 octobre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE SAÏGON

Publicités

(*Les Affiches saïgonnaises*, 22 juillet-28 octobre 1921)

BUREAUX

25-27, rue Mac-Mahon, Saïgon

ATELIERS

Quai de la Marne, Saïgon

MANUFACTURE DE CARREAUX EN CIMENT

Fournitures générales pour usines

Réparations et constructions mécaniques

Matériel neuf de rizeries, décortiqueries, sucreries, etc.

AUTOMOBILES

Entretien et réparation — Fourniture d'accessoires & pièces détachées

STOCKS DE PNEUMATIQUES : ESSENCE-HUILE



*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 141 :  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-137)

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE SAÏGON  
Société anonyme au capital de fr. 2.500.000

Siège social : 74, rue d'Ormay, Saïgon

Bureaux : 25-27, rue Mac-Mahon.

Ateliers-Usines : quai de la Marne, Khanhoi

Adresse télégraphique : Indus. Saïgon

Fabriques de carreaux en ciment — Peintures

Ateliers de constructions et réparations mécaniques

Garage — Vente d'automobiles — Réparations

## Fournitures aux usines et bateaux

MM. S. L. ANDRÉ, administrateur délégué ;  
R. DRABIER, administrateur délégué ;  
J. ACHARD <sup>1</sup>, directeur technique ;  
F. LAMBERT, ingénieur mécanicien ;  
CHARPENTIER, chef atelier « Auto » ;  
D. ROUX, chef atelier « Céramique » ;  
CHARBONNIER, comptable.

---

Liste des contributions offertes par le commerce  
pour rehausser l'éclat des Fêtes de la Victoire  
(*L'Écho annamite*, 7 novembre 1922)

Établissements industriels 40 00 \$

---

Liste générale des membres de la Société des études indochinoises  
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

### MEMBRES TITULAIRES

Cassat (Jean-Georges), ingénieur des Établissements industriels.

---

L'Enseignement professionnel en Cochinchine  
(*L'Écho annamite*, 31 mai 1923)

.....  
Article unique. — Une commission composée de :

.....  
M. Cassat, ingénieur des Arts et Métiers, chef des ateliers des Établissements  
industriels, membre ;

.....  
se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet d'examiner les modifications  
et améliorations qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation actuelle des  
établissements d'enseignement professionnel de la Cochinchine.

Saïgon, le 11 mai 1923.

Signé : COGNACQ

---

TÉLÉGRAMMES PARTICULIERS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1923)

SAIGON

De notre correspond partiel le 21 décembre à 19 h. 46.

---

<sup>1</sup> Joseph Achard : plus tard ingénieur aux Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine (FACI) à Saïgon;

### Liquidation amiable

Une récente assemblée extraordinaire de la Société des Établissements industriels de Saïgon décida la liquidation amiable de cette société.

---

### Les mécontents (*L'Écho annamite*, 27 août 1925)

Plaintes ont été déposées par :  
1° M Ch., directeur des Établissements industriels de Saïgon, y dt, contre son employé Ha van Bông, 25 ans (en fuite) pour abus de confiance d'une somme de 20 p. 00 reçue à titre d'avances.

---

### Malhonnêteté (*L'Écho annamite*, 30 mai 1927)

Plaintes ont été déposées par :  
1° M. L., chef d'atelier aux Établissements industriels de Saïgon, demeurant à Khanh-Hoï, contre son ouvrier carreleur Nguyễn van Co, 20 ans, pour emport d'avances s'élevant à 19 p. 50.

---

[Liste des 250 électeurs consulaires français pour l'année 1929](#)  
(remaniée conformément aux dispositions de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1030)  
(*Bulletin administratif de Cochinchine*, 18 avril 1929, pp. 3-12)

124 Morel <sup>2</sup>, dir. des Établissements industriels Saïgon, rue Mac-Mahon, 53

---

[Liste des 231 électeurs consulaires français pour l'année 1930](#)  
(remaniée conformément aux dispositions de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1030) (*Bulletin administratif de Cochinchine*, 6 novembre 1930, pp. 2831-2840)

124 Morel, dir. des Établissements industriels Saïgon, rue Mac-Mahon, 53

---

## S.N. ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE SAÏGON

Étude de M<sup>e</sup> Edgar MATHIEU, docteur en droit  
notaire à Saïgon, 124, rue Mac-Mahon

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE  
DES  
Etablissements Industriels

---

<sup>2</sup> Pierre Maurice Morel, ingénieur, administrateur délégué de la Société coloniale d'entreprises, de Nhatrang. Voir [encadré](#).

DE SAIGON  
(Ancienne société en nom collectif MOREL & Cie)  
Société anonyme au capital de 40.000 \$ 00  
Siège social à Saïgon, 1, rue d'AYOT  
(Bulletin administratif de la Cochinchine, 14 janvier 1932)

I. — Suivant acte s. s. p. en date à Saïgon du 24 novembre 1931 dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Edgar Mathieu, notaire à Saïgon, le 23 décembre 1931, MM. Émile Auguste Lebet, négociant, demeurant à Saïgon ; Oscar Fivaz, commerçant, demeurant à Cholon, 29, bd Tong-doc-Phuong ; Paul Victor Sellie, ingénieur E. C. P., demeurant à Saïgon, 1 rue d'AYOT ; Ignace Guérini, commerçant, demeurant à Saïgon, 61, rue d'Espagne ; Félix Pelletier, maître de port, demeurant à Saïgon, bd de la Somme ; Louis Champeix, industriel demeurant à Saïgon, 23, rue Georges-Guynemer, et Marcel Auzenda, agent commercial, demeurant à Saïgon, 4, rue Blancsubé, seuls membres de la société en nom collectif « Morel et Compagnie », ayant son siège à Saïgon, ont porté le capital de cette société de 25.000 \$ à 40.000 \$.

II. — Suivant procès-verbal de réunion du 30 novembre 1931, dont copie en forme d'original a été déposée au rang des minutes de M<sup>e</sup> Mathieu, notaire à Saïgon, le 23 décembre 1931, les membres de la société sus-désignée ont décidé de transformer ladite société en nom collectif Morel et Compagnie en société anonyme et adopté les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'assemblée générale des associés de la Société en nom collectif Morel et Compagnie ont décidé la transformation de cette société en société anonyme qui serait régie par les statuts ci-après, par les dispositions générales du Code de commerce et par les lois en vigueur.

Cette société aurait le même capital que la société transformée, soit quarante mille piastres (40.000 \$ 00).

Ce capital serait divisé en huit cents actions de 50 \$ chacune entièrement libérées qui seront remises aux membres de la société transformée au prorata de leurs droits sociaux.

La société nouvelle aurait la dénomination de : Société Nouvelle des Etablissements industriels de Saïgon.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale modifie et remplace les statuts de la société transformée par les nouveaux statuts ci après reproduits qui régiront seuls la société à partir de ce jour.

.....

Cette société a pour objet :

La fabrication et la vente de carreaux céramiques et ouvrages en ciment ;

L'exploitation de tous établissements commerciaux et industriels de fabrication et vente de carreaux céramiques et ouvrages en ciment ;

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, l'aliénation de tous établissements commerciaux et industriels de la nature de ceux qui viennent d'être indiqués ;

La participation de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association ou participation ou autres.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'industrie du bâtiment.

.....

#### Troisième résolution

L'assemblée générale a nommé comme administrateurs de la société jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendrait en mil neuf cent trente cinq :

M. Ignace GUERINI, commerçant, demeurant à Saïgon, 61, rue d'Espagne,

M. Oscar FIVAZ, commerçant, demeurant à Cholon, 29, boulevard Tong-doc-Phuong,

M. Émile Auguste LEBET, négociant, demeurant à Saïgon,

Et M. Louis CHAMPEIX, Industriel demeurant à Saïgon, 23, rue Georges Guynemer,

.....

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale a nommé comme commissaire aux comptes, pour le premier exercice social, M. Paul Victor SELLIE, ingénieur E. C. P., demeurant à Saïgon, 1, rue d'Ayot, et M. Marcel AUZENDA, agent commercial, demeurant à Saïgon, 4, rue Biancsubé, comme commissaire suppléant et a fixé à cent piastres la rémunération à attribuer au commissaire qui ferait le rapport.

.....

Pour extrait :

Signé : Maurice BARBIER, notaire p. i.

\_\_\_\_\_

*Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 367 :*

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE SAIGON.

Carreaux, travaux en béton, mosaïques de marbre, stores en lamelles

R.C. Saïgon n° 399,

308, quai de la Marne,

Adr. tél. : « INDUS ».

Téléphone n° 118,

Code : Lugagne,

Directeur : E. Lebet.

\_\_\_\_\_

# SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE SAIGON

MANUFACTURE DE CARREAUX EN CIMENT  
TRAVAUX EN BÉTON (BUSES, CLÔTURES, ETC.)  
REVÊTEMENT EN MOSAÏQUE DE MARBRE  
FABRICATION DE STORES EN LAMELLES

BUREAUX ET USINE : 308, QUAI DE LA MARNE  
SAIGON — KHANH-HOI

TÉLÉPHONE : 118

ADR. TÉLÉGR. : INDUS

Manufacture de carreaux en ciment  
Travaux en béton (buses, clôtures, etc.)  
Revêtement en mosaïque de marbre  
Fabrication de stores en lamelles  
Bureaux et usine : 308, quai de la Marne  
SAIGON — KHANH-HOI

Études de M<sup>e</sup> E[manuel] Lacouture, A. Cardi, Y. Desrioux,  
commissaire-priseur du ressort du tribunal de Saïgon  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 avril 1934)

Le vendredi 27 avril 1934 à 9 h. du matin.

Il sera procédé, 308, quai de la Marne à Khanh-Hôi, au fonds de commerce même, par le ministère de M. Yves Desrioux, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques.

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal de commerce en date du 23 février 1934 :

Des éléments désignés ci-après du fonds de commerce connu sous le nom de « Société Nouvelle des établissements industriels de Saïgon », exploité à Saïgon, 308, quai de la Marne à Khanh-Hôi.

- 1° l'enseigne et le nom commercial ;
- 2° la clientèle et l'achalandage ;
- 3° le bénéfice de toute représentation, contrats et marchés en cours ;
- 4° le mobilier ;
- 5° les matières premières.

Mise à prix : 1.000 piastres.  
Pour tous renseignements, et pour consulter le cahier des charges s'adresser à la salle des ventes, 55, rue d'Espagne à Saïgon.  
Le Courrier-L'Opinion, 6 avril.

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 avril 1934)*

Les immeubles de la Société Nouvelle des Établissements Industriels de Saïgon à Khanh-Hoi, actuellement en liquidation volontaire, ont été acquis hier par la Banque de l'Indochine pour 5.000 piastres.

Rappelons que la Banque était créancière hypothécaire pour une somme très élevée dépassant 180.000 p.

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 mai 1934)*

Suivant nos renseignements, une société serait en formation en vue de la reprise de l'exploitation du fonds de commerce de la Société Nouvelle des Établissements industriels de Saïgon qui vient d'être liquidée.

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE KHAN-HÔÎ

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 2 août 1934)*

Dès le 17 mai, nous annonçons qu'une société était en formation pour la reprise de l'exploitation du fonds de commerce de la Société Nouvelle des Établissements Industriels de Saïgon.

La nouvelle société a été constituée définitivement le 17 juillet sous la forme de société à responsabilité au capital de 25.000 francs et sous la dénomination de Société Industrielle de Khan-Hôi (siège social 308, quai de la Marne à Saïgon).

MM. Lebet et Fivaz ont été nommés gérants.

<https://www.swiss-archives.ch/archivplansuche.aspx?...>

Natifs de l'Indochine :

Renonciation à la nationalité suisse : FIVAZ Oscar-Henri, 1890, de Corcelles près Payerne.

Étude de M<sup>e</sup> Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, 97, rue Pellerin

Société Industrielle de Khanh-Hoi

Siège social à Saïgon, quai de la Marne, n° 308

AUGMENTATION DE CAPITAL

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 13 août 1938)*

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Fernand FAYS, alors principal clerc assermenté de M<sup>e</sup> Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, son prédécesseur immédiat, ayant substitué ce dernier en congé, les 8 et 25 juillet 1938, il résulte que l'article 6 des statuts de la société à responsabilité limitée « SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE KHANH-HOI », dont le siège est à Saïgon, quai de la Marne, numéro 308, a été modifié ainsi qu'il suit, en raison d'un apport de créance fait par M. FIVAZ aux termes dudit acte.

« Le capital social est fixé à la somme de soixante mille francs, divisé en quatre cent quatre vingts parts de cent vingt cinq francs chacune, entièrement libérées et attribuées, savoir :

Trois cent soixante-cinq parts à M. FIVAZ.

Quatre-vingt cinq parts à M. LEBET

Vingt parts à M. GUÉRINI

Dix parts à M. PELLETIER.

En représentation de leurs apports en espèces ».

Expédition dudit acte des 8 et 25 juillet 1938 a été déposée aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon, le 3 août 1938.

Pour extrait et mention,

Fernand FAYS,  
notaire à Saïgon

L'Information d'I.C. du 13 août 1938.

Société Industrielle de Khanh-Hoi  
Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 fr.  
Siège social : 308, quai de la Marne  
KHANH-HOI- SAIGON  
Avis de modification aux statuts  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 juin 1939)

Aux termes d'une délibération des associés, en date du 20 août 1938, il a été décidé ce qui suit :

1. — Il a été constaté que, par suite de l'augmentation de capital le 6 juillet, 1938, celui-ci est porté à 60.000 fr.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2. — Par suite de la direction donnée à M. FIVAZ, l'article 16 des statuts est modifié comme suit : « La société est administrée par M. FIVAZ, seul gérant, lequel a seul la signature sociale ».

Le reste de l'article 16 est sans changement.

Pour extrait et mention,

Le gérant,  
O. FIVAZ

L'Information d'I. C. du 17 juin 1939.

## SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE FABRICATIONS INDUSTRIELLES

Société anonyme fondée en 1942  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 417)

Objet : la fabrication, l'achat et la vente de tous matériaux de construction ou autres, notamment de carreaux, dalles, buses, fosses septiques, revêtements, etc. et de tous accessoires, stores, appareils sanitaires, etc.

Siège social : 16 à 22, rue Chaigneau, Saïgon.

Capital social : 30.000 \$, divisé en 3.000 actions de 10 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Administrateur unique : M. Oscar-Henri FIVAZ.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % de premier dividende aux actions, 10 % du disponible au conseil d'administration ou à l'administrateur unique, le solde aux actions, sauf prélèvement éventuel ne pouvant excéder 50 % pour amortissements supplémentaires, réserves générale, spéciale, extraordinaire, ou report à nouveau.

Inscription à la cote : pas de marché.

---